

Assemblée régulière du 6 avril 2023

2023-04-36	Adoption de l'ordre du jour
2023-04-37	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 2023
2023-04-38	Autorisation de signature - Entente de location d'un bateau pour la patrouille nautique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2023-04-39	Comptes à recevoir
2023-04-40	Comptes à payer
2023-04-41	Approbation des salaires
2023-04-42	Approbation des transferts budgétaires
2023-04-43	Affectation de surplus non affecté
2023-04-44	Fin de la période d'essai – Chef à la prévention
2023-04-45	Demande de congé sans solde – Derek Riendeau
2023-04-46	Embauche – Combattants auxiliaires pour la SOPFEU
2023-04-47	Levée de l'assemblée

Le 11 avril 2023

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 6 avril 2023 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Richard Forget, président
Frédéric Broué, vice-président
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier
Dominique Forget, membre

André Ibghy, membre
Francis Corbeil, membre
Michel Bazinet, membre
Donna Salvati, mairesse de Val-Morin
Gabrielle Labonté, adjointe administrative

Ouverture de la séance

2023-04-36

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-04-37

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 2023

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 2023.

ADOPTÉE

2023-04-38

Autorisation de signature - Entente de location d'un bateau pour la patrouille nautique – Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville veut mettre en place une patrouille nautique accréditée pour le lac des Sables et en confier la gestion au Camping et Centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE

pour ce faire, la Ville désire louer l'embarcation nautique appartenant à la RIDM;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* pour conclure une entente relative à la location du bateau appartenant à la RIDM à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par les lois et afin de définir les obligations de chaque partie;

Il est proposé par François Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le président, Monsieur Richard Forget, et le directeur, Monsieur Sébastien Lajoie, à signer l'entente concernant la location d'un bateau appartenant à la RIDM à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conditionnellement à la demande de modifications à y apporter au niveau des frais d'inspection et de réparation.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-39

Comptes à recevoir

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 28 mars 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-40

Comptes à payer

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 28 mars 2023, au montant de 135 364.27\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-41

Approbation des salaires

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les listes des salaires ci-dessous :

Description	Montant	Période	Date de la liste
Paie 4 - Élus	355.13 \$	CA mars 2023	2023-03-22
PP05 - 2023	46 827.98 \$	2023/02/05 au 2023/02/18	2023-03-07
PP06 - 2023	58 863.16 \$	2023/02/19 au 2023/03/04	2022-03-15

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-42

Approbation des transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE

en vertu du règlement 003 aux fins de décréter une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du conseil au directeur ;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 14 dudit règlement mentionne qu'un transfert budgétaire doit être demandé lorsqu'il n'y a pas les crédits nécessaires pour effectuer une dépense dûment autorisée ;

CONSIDÉRANT QUE

le transfert peut être fait par le directeur et sur approbation du conseil d'administration ;

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les transferts budgétaires au 15 mars 2023, tels que présentés.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-43

Affectation de surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

des mandats de services professionnels à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont en cours et que les coûts finaux ne sont pas connus ;

CONSIDÉRANT QU'

une formation impromptue sur le harcèlement psychologique et la civilité a dû être donnée à tous les employés de la RIDM ;

CONSIDÉRANT QUE

ces dépenses n'étaient pas prévues au budget ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de faire un transfert du surplus non affecté pour acquitter ces dépenses ;

Il est proposé par Francis Corbeil, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU' un montant maximal de 50 000\$ soit réservé au surplus non affecté afin d'acquitter ces dépenses.

QUE les sommes non utilisées pour ces projets soient retournées au surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-44

Fin de la période d'essai – Chef à la prévention

CONSIDÉRANT QUE

le chef à la prévention, Éric Marinier, a terminé sa période d'essai d'une durée d'un (6) mois ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de chef à la prévention de Éric Marinier, le tout effectif à compter du 24 avril 2023.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-45

Demande de congé sans solde – Derek Riendeau

CONSIDÉRANT QUE

le pompier Derek Riendeau a transmis une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois du pompier Derek Riendeau, soit du 6 avril au 6 octobre 2023 inclusivement.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-04-46

Embauche – Combattants auxiliaires pour la SOPFEU

CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie peut embaucher du personnel extérieur afin de satisfaire l'entente avec la SOPFEU, le tout selon les conditions établies par la lettre d'entente conclue avec le Syndicat de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QUE

ces personnes sont appelées à intervenir strictement comme combattant auxiliaire et ne peuvent pas intervenir sur les autres types d'appels d'urgence pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE

cette embauche est renouvelable automatiquement chaque année, pour la même période, et que si la personne ne revient pas l'année suivante, elle met fin automatiquement à son lien d'emploi avec la Régie ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de combattant auxiliaire pour la Régie, du 6 avril au 31 août 2023.

- Cheval, Gary
- Joubert, William
- Lepage, Émile
- Morier, Alexandre
- Ouimet-Laroche, Cédric
- Rainville, Jonathan

- Rondeau, Nicolas

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2023-04-47

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Dominique Forget, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 16h10.

Richard Forget, président

Sébastien Lajoie, greffier-trésorier